

AOP « LADOIX » Avis de consultation publique

Lors de sa séance du 6 février 2025, le Comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique des projets d'aire géographique et d'aire parcellaire révisée de l'appellation d'origine susmentionnée.

Le projet d'aire géographique est composé des communes de Ladoix-Serrigny et Magny-lès-Villers dans le département de la Côte d'Or.

Le projet d'aire parcellaire révisée concerne l'AOP Ladoix complétée ou non de la mention premier cru, sur ces 2 communes du département de Côte d'Or.

La consultation se déroulera du 30 avril 2025 au 30 juin 2025 inclus.

Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations :

- via le site demarches-simplifiées.fr : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/projet-aoc-ladoix-avis-de-consultation-aire-parcel>
- ou auprès de l'INAO par courrier (*recommandé avec accusé de réception le cas échéant*) à l'adresse suivante : 16, rue du Golf (Parc du Golf) Bât. Bogey 21800 QUETIGNY
- ou par courriel à l'adresse suivante : INAO-DIJON@inao.gouv.fr.

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 30 juin 2025, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.